École nationale
de musique, danse
et art dramatique
Villeurbanne

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Ernan Lopez Nussa
Adresse : 201 rue Vendome 69003 Lyon
Téléphone : +5352941727
Mail :
ci-après désigné par le terme « Ernan Lopez Nussa »

D'une part.

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique de Villeurbanne (ENM)
Adresse : 46 cours de la République - 69100 Villeurbanne
Représenté par Stéphane Frioux, en sa qualité de Président
Téléphone : 04 78 68 78 05 Mail : assistantdiffusion@enm-villeurbanne.fr
Numéro de Siret :256 901 406 00015 Code APE : 8411Z
N° licences : 1-1045185 / 2-10455187 / 3-1045188
ci-après désigné par le terme « ENM »

D'autre part.

Préambule :
Dans le cadre de sa saison culturelle, et dans le cadre de la mise à disposition de salles de musique pour travailler, L'ENM accueillera Ernan Lopez Nussa du 13 au 23 février.

Il a été arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet
L'ENM et Ernan Lopez Nussa s'associent pour une masterclass et un prêt de salle les jours suivants :

Mardi 13 février : prêt de la salle Beethoven de 12h à 13h30 pour travail
Mercredi 14 février : prêt de la salle Beethoven de 12h à 13h30 pour travail
Jeudi 15 février : prêt de la salle Beethoven de 12h à 13h30 pour travail
Vendredi 16 février : Masterclass Piano de 14h30 à 16h30 au Grenier à Musique
Lundi 19 février : prêt de la salle Beethoven de 12h à 13h30 pour travail
Mardi 20 février : prêt de la salle Beethoven de 12h à 13h30 pour travail
Mercredi 21 février : prêt de la salle Beethoven de 12h à 13h30 pour travail
Jeudi 22 février : prêt de la salle Beethoven de 12h à 13h30 pour travail
Vendredi 23 février : prêt de la salle Beethoven de 12h à 13h30 pour travail

Article 2 : Obligations de Ernan Lopez Nussa
Ernan Lopez Nussa s'engage à :

- Donner une masterclass sur sa pratique du piano aux élèves de l'ENM le 16 février de 14h30 à 16h30 au Grenier à Musiques

- A récupérer les clés de la salle Beethoven les 13, 14 et 15, 19, 20, 21, 22, 23 février et les rendre à l'accueil à 13h30 chaque jour
- L'état de propreté de la salle, des espaces mis à disposition et de leurs abords doit être irréprochable durant toute la manifestation et lors de l'état des lieux de sortie.

Article 3 : Obligations de l'ENM

L'ENM s'engage à :

- Mettre à disposition la salle Beethoven les 13, 14 et 15, 19, 20, 21, 22, 23 février de 12h à 13h30 pour du travail personnel
- Organiser les inscriptions pour la Masterclass du 16 février.

Article 4 : Assurances

Ernan Lopez Nussa et l'ENM attestent avoir souscrit, chacun en ce qui le concerne, un contrat d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités organisées dans le cadre de ce partenariat, dans la mesure où leur responsabilité serait engagée.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Elle prend effet à compter de sa signature pour prendre fin le 16 février 2024 à 16h30

Article 6 : Annulation

La présente convention se trouverait suspendue ou résolue de plein droit sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.

Article 7 : Attribution de juridiction

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

Fait à Villeurbanne en deux exemplaires originaux, le 12 février 2024,

Pour le Syndicat Mixte de Gestion
de l'ENM de Villeurbanne
Le Président, Monsieur Stéphane FRIOUX

Pour Ernan Lopez Nussa
Ernan Lopez Nussa